

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-98 du 19 fev 2013

Chargeant Monsieur **Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires, pour compter du mercredi 13 février 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

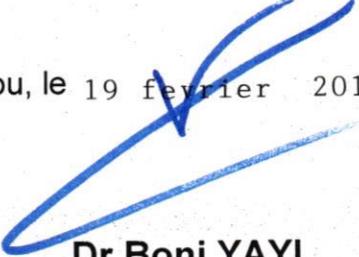
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 13 février 2013, Monsieur **Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Valentin DJENONTIN-AGOSSOU**, Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MDCEMTMIP-PPG-PR 4 – SGG 1 – AUTRES MINISTERES - 21 – DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.